



ATTESTATION DE PARUTION
Dans le journal HAUTE PROVENCE INFO

DATE : 8 DECEMBRE 2023

NUMÉRO : 49

FAIT À MANOSQUE LE : 5 DECEMBRE 2023

COMMUNE DE JAUSIERS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes de Haute Provence

Avis de publicité

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Autorisation d'occupation pour l'exploitation d'un local de restauration rapide.

Le présent avis intervient dans le cadre de la procédure de publicité et de mise en concurrence librement organisée par la Ville de Jausiers, conformément aux dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, obligatoire pour toute sélection préalable en vue d'une occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation commerciale.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du CG3P)

La Commune de Jausiers recherche un exploitant pour le local de restauration rapide Place Arnaudville à Jausiers (04850) à compter du 1^{er} mars 2024 pour une durée de 6 ans.

Les candidatures devront être déposées à la mairie de JAUSIERS avant le jeudi 1^{er} février 2024 à 12h00 dernier délai

Tout dossier réceptionné au-delà des dates prescrites ci-dessus sera considéré comme nul et non avenu.

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'un local de restauration rapide

Le dossier de consultation comprenant le règlement de consultation, l'attestation de candidature, le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public et ses annexes est consultable via :

Le site internet [https://www.ville-jausiers.fr/rubrique marchés publics](https://www.ville-jausiers.fr/rubrique_marchés_publics) :
o Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site.

Le dossier de consultation peut être retiré à la mairie pendant les horaires d'ouverture :
o Square Séola Arnaud 14, avenue des Mexicain 04850 JAUSIERS.
Le lundi-mercredi et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Et le mardi et jeudi de 8h00 à 12h00.

